COMMUNAUTE URBAINE
GRAND BESANCON METROPOLE

Eau potable
EX SIAC DSP

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 4
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Eaux brutes 6
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 6
      1.5.2. Achats d'eaux brutes 6
   1.6. Eaux traitées 6
      1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 6
      1.6.2. Production 7
      1.6.3. Achats d'eaux traitées 7
      1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 7
      1.6.5. Autres volumes 7
      1.6.6. Volume consommé autorisé 8
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 8
2. Tarification de l'eau et recettes du service 6
   2.1. Modalités de tarification 9
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 10
   2.3. Recettes 11
3. Indicateurs de performance 9
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 12
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 12
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 14
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 14
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 14
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 14
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 15
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 15
   3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) 16
   3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1) 16
   3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) 16
   3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) 17
   3.9. Taux de réclamations (P155.1) 17
4. Financement des investissements 18
   4.1. Branchements en plomb 18
   4.2. Montants financiers 18
   4.3. État de la dette du service 19
   4.4. Amortissements 19
   4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 20
   4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 20
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 21
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 21
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 21
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE_CUGBM
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : EX SIAC DSP
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☒	☐
Traitement (1)	☒	☐
Transfert	☑	☐
Stockage (1)	☒	☐
Distribution	☑	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Chevroz, Châtillon-le-Duc, Cussey-sur-l'Ognon, Devecey, Geneuille, Les Auxons, Miserey-Salines, Tallenay, École-Valentin
- Existence d'une CCSPL ☑ Oui ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑ **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA EAU
- Date de début de contrat : 01/01/2012
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2023
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2023
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
  - Avenant n°1 : précision des modalités de mise en œuvre de l'individualisation des contrats de fournitures d'eau dans les immeubles collectifs d'habitation
  - Avenant n°2 : intégration de l'entretien des périmètres de protection et des compteurs de sectorisation des réseaux d'eau potable nouvellement mise en place par le syndicat, modification des assiettes des volumes vendus de référence et modification du règlement de service d'eau potable
  - Avenant n°3 : modification de la structure tarifaire et prise en compte des évolutions règlementaires

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 13 806 habitants au 31/12/2021 (14 318 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 6 299 abonnés au 31/12/2021 (6 247 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Chevroz	70	71	1,43
Châtillon-le-Duc	954	958	0,42
Cussey-sur-l'Ognon	445	448	0,67
Devecey	603	612	1,49
Geneuille	579	586	1,21
Les Auxons	1 044	1 075	0
Miserey-Salines	1 182	1 180	0
Tallenay	187	192	2,67
École-Valentin	1 179	1 173	0
Total	**6 247**	**6 299**	**0,8**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 37,27 abonnés/km au 31/12/2021 (38,09 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,19 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,29 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 106,5 m^3/abonné au 31/12/2021. (112,36 m^3/abonné au 31/12/2020).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 966 050 m³ pour l'exercice 2021 (1 022 065 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
GENEUILLE forage f1 GENEUILLE forage f5	1 022 065	966 050	**-5,48**
Total	1 022 065	966 050	**-5,48**

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Observations
Total	0	0	

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

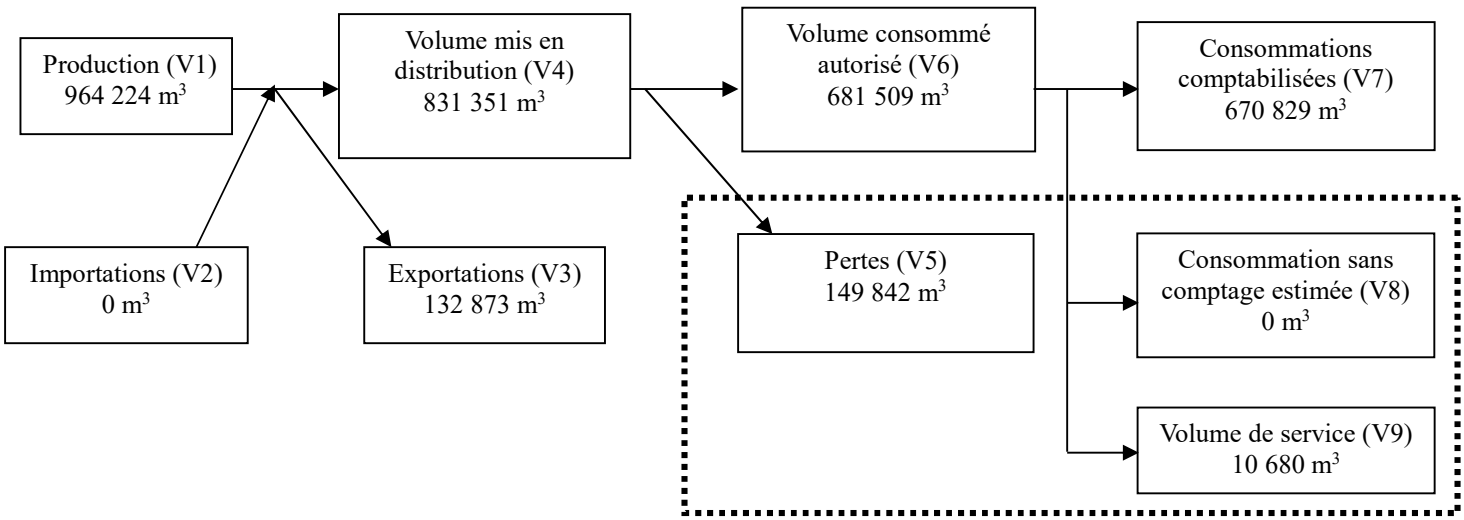

1.6.2. *Production*

Le service a 1 station de traitement : Station de traitement du Marot

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
GENEUILLE forage f1 GENEUILLE forage f5	1 017 231	964 224	-5,2	80
Total du volume produit (V1)	**1 017 231**	**964 224**	**-5,2**	**80**

1.6.3. *Achats d'eaux traitées*

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**0**	**0**		

1.6.4. *Volumes vendus au cours de l'exercice*

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	693 468	694 816	0,2
Abonnés non domestiques	8 465	8 964	5,9
Total vendu aux abonnés (V_7)	**701 933**	**703 780**	**0,3**
Total vendu à d'autres services (V_3)	**170 473**	**132 873**	**-22,1**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6.5. *Autres volumes*

	Exercice 2020 en m³/an	Exercice 2021 en m³/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**0**	**0**	**0**
Volume de service (V9)	**12 780**	**10 680**	**-16,4**

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2020 en m^3/an	Exercice 2021 en m^3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**714 713**	**681 509**	**-4,6**

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 169 kilomètres au 31/12/2021 (164 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	22 €	20,5 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 3 m³	0 €/m³	0 €/m³
	Prix au m³ de 4 à 100 m³	0,68 €/m³	0,67 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 100 m³	0,70 €/m³	0,69 €/m³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1] y compris location du compteur	19,12 €	19,58 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 3 m³	0 €/m³	0 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 4 m³	0,467 €/m³	0,4788 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,06 €/m³	0,056 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,28 €/m3
	VNF Prélèvement	0 €/m³	0 €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable, les frais d'accès au service et autres services pour l'année 2021,
- Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable, les frais d'accès au service et autres services pour l'année 2022.

Les tarifs du délégataire sont fixés par le contrat de délégation du service et sont actualisés chaque année par application de la formule de révision contractuelle.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	22,00	20,50	-6,8
Part proportionnelle	79,96	78,79	-1,5
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant à la collectivité	101,96	99,29	-2,6-
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	19,12	19,58	2,4
Part proportionnelle	54,64	56,02	2,5
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	73,76	75,60	2,5
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,20	6,72	-6,7
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0
Autre :	0,00	0,00	0
TVA	11,91	11,84	-0,6
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	52,71	52,16	-1,0
Total	**228,43**	**227,05**	**-0,6**
Prix TTC au m^3	**1,90**	**1,89**	**-0,6**

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 803 702 m^3/an (872 406 m^3/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :
La convergence tarifaire avec un prix cible au 1er janvier 2026 à 3,30 € TTC par m^3 avec redevance hors inflation et incidents pour une facture type de 120 m^3.
Au regard du volume de travaux plus important en assainissement qu'en eau potable, le Conseil de Communauté a décidé de modifier la répartition initiale de 1,50 € /m^3 d'eau potable et de 1,50 €/m^3 d'assainissement en 1,55 €/m^3 d'eau potable et 1,75 € /m^3 d'assainissement hors inflation.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes : part de la collectivité contractante	724 115	598 977	-17,3
Total des recettes	**724 115**	**598 977**	**-17,3**

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes : exploitation du service	422 749	530 571	25,5
Total recettes de vente d'eau	422 749	530 571	25,5
Recettes liées aux travaux	140 739	109 876	-21,9
Produits accessoires	26 648	30 728	15,3
Total autres recettes	167 387	140 604	-16,0
Total des recettes	**590 136**	**671 175**	**13,7**

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 1 270 152 € (1 314 251 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	27	0	19	0
Paramètres physico-chimiques	33	0	25	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96,3%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	87 %	84,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	14,79	13,2
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	82,9 %	80,7 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,6 m^3/j/km (2,4 en 2020).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 2,4 m^3/j/km (2,2 en 2020).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	1,483 (VDB)	6,736	2,004	2,632	3,54

NB : Ces données portent sur l'ensemble de GBM (hors 2017 uniquement Ville de Besançon).

Au cours des 5 dernières années, 16,4 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,44% (0,28 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, 21 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (12 en 2020), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 3,33 pour 1 000 abonnés (1,92 en 2020).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2020).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	6 828 082	6 056 087
Epargne brute annuelle en €	5 400 131	5 189 080
Durée d'extinction de la dette en années	1,3	1,2

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de 1,2 an (1,3 en 2020).

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	12 872	17 626
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	1 491 240	1 491 079
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020	0,86	1,18

Pour l'année 2021, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de 1,18% (0,86 en 2020).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [☒] Oui [☐] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 8

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de 1,27 pour 1000 abonnés (2,24 en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb sur l'ex SIAC

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	**Exercice 2020**	**Exercice 2021**
Nombre total des branchements	218	318
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	2	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers *(données GBM)*

	Exercice 2020	**Exercice 2021**
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	6 021 787	3 720 338
Montants des subventions en €	171 681	478 703
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Principaux chantiers soldés en N

Communes en régie :

- Besançon, rue de Dole : renouvellement réseau, 95 000 € HT
- Besançon, pont de Velotte : renouvellement réseau, 49 000 € HT
- Chalèze, rue des Grandes Vignes : renouvellement réseau, 76 420 € HT
- Chalèze, rue des Gravelles : renouvellement réseau, 151 400 € HT
- Chalezeule, chemin de la combe Balland : renouvellement réseau, 137 433 € HT
- Chalezeule, le long de la RD 683 : renouvellement réseau, 106 417 € HT
- Chalezeule, chemin du Rond Buisson : renouvellement réseau, 54 639 € HT
- Grandfontaine, chemin de Velesmes : renouvellement réseau, 160 000 € HT
- Grandfontaine, réservoir - Velesmes-Essarts, chemin de la Nouvelle : renouvellement réseau, 35 000 € HT
- Montferrand-le-Château, rue d'Avanne : extension réseau, 83 723 € HT

Communes en DSP :

- Chatillon-le-Duc, forage F6 : tuber le forage, 105 021 € HT

4.3. État de la dette du service *(données GBM)*

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		6 828 082	6 056 087
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	797 471	771 995
	en intérêts	206 224	182 760

4.4. Amortissements *(données GBM)*

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 4 043 877,14 € (3 976 518 € en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude
Communes en régie : • Besançon, station La Malate : démolition de l'ancienne station + travaux process + extension bâtiment, 3 100 000 € HT • Besançon, avenue Chardonnet - secteur SNB : renouvellement réseau, 40 000 € HT • Besançon, rue du Bougney : renouvellement réseau, 180 000 € HT • Besançon, rue de l'Epitaphe : renouvellement réseau, 125 000 € HT • Besançon, square Van Gogh : extension réseau, 40 000 € HT • Bonnay, chemin du Val de l'Ognon : renouvellement réseau, 90 000 € HT • Chalèze, RD 683 : interconnexion réseau AEP, 250 000 € HT • Deluz, rue des Longeaux : renouvellement réseau, 420 000 € HT • Deluz, rue de Frétille : renouvellement réseau, 120 000 € HT • Saône, Grande Rue / RD 246, avenue de la Gare / RD 246, route de Gennes, rue du Château, rue des Arondes, rue de la Paix : renouvellement réseau + mise en séparatif, 381 000 € HT • Vaire (Arcier), 2ème tranche : renouvellement réseau, 730 000 € HT *Communes en DSP :* • Avanne-Aveney, rue Paillard : renouvellement réseau, 150 000 € HT • Avanne-Aveney, rue des Vergers : renouvellement réseau, 100 000 € HT • Châtillon-le-Duc, RD 108 - clos de l'Epaulie : renouvellement réseau, 40 000 € HT • Ecole-Valentin, rue du Vallon : renouvellement réseau, 235 000 € HT • Ecole-Valentin, rue de Châtillon - RD 108 : renouvellement réseau, 150 000 € HT • Geneuille, rue du Chenil : renouvellement réseau, 20 000 € HT • Larnod, rue de la Grivolée : renouvellement réseau, 45 000 € HT • Mamirolle, rue des Noyers : renouvellement réseau, 95 000 € HT • Miserey-Salines, route de la Chapelle- réservoir de Miserey : renouvellement réseau, 180 000 € HT • Miserey-Salines, clos des Pins I : renouvellement réseau, 150 000 € HT • Montfaucon, Feeder « Montfaucon » : renouvellement réseau feeder, 920 000 € HT • Saint Vit, rues de la Libération et Champ Perret : renouvellement réseau, 220 000 € HT

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice *(données GBM)*

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Pas de programme pluriannuel de travaux adoptés	/	/

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 5 demandes d'abandon de créance et en a accordé 5.
532 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0008 €/m^3 pour l'année 2021 (0,0002 €/m^3 en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) *(données GBM)*

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaires	Montant en €
Total coopération décentralisée	**0**

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	14 318	14 345
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,90	1,89
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	87%	84,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	2,4	2,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	2,2	2,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,28%	0,44%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0002	0,0008
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,92	3,33
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,3	1,2
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,86%	1,18%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	2,24	1,27